

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	46

CONVOCACTION

Datée	Du 31/01/25
Affichée	le 31/01/25

OBJET

Modification du nombre de  
Vice-Présidents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi six février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le trente et un janvier 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Dominique NETZER a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HORNE, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Eric ZO  
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER  
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HORNE  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN

**Représentés :** Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER  
Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD  
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

**Absents excusés :** Nadège TROUILLET, Philippe RONDEL, Virginie VIOLET

**Absents :** Pierre DUFAY, Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT, François HUREL, Fabrice GLORIA

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250206-2025-02-06-013-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Monsieur le Président expose aux membres du conseil qu'un siège de vice-président est devenu vacant suite au décès de Monsieur François CARBONELL. Soit le conseil communautaire décide d'élire un nouveau vice-président, soit il décide d'en réduire le nombre.

Sachant que le PLUI et le RLPI ont été adoptés et considérant la proximité de la fin du mandat, Monsieur le Président, après en avoir débattu avec les membres du bureau, propose d'opter pour cette dernière solution. Il est précisé que dans ce cas, les vice-présidents d'un rang inférieur au poste vacant, soit la 7<sup>ème</sup> vice-présidence, se trouvent automatiquement promus d'un rang.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-4 et L5211-2,
- Vu la délibération n° 2020-07-09-068 du conseil communautaire en date du 09 juillet 2020 fixant à 10 le nombre de Vice-Présidents,
- Vu la délibération n° 2020-07-09-069 du conseil communautaire en date du 09 juillet 2020 portant élection des Vice-Présidents,
- Vu la délibération n° 2021-12-16-206 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2021 portant élection d'un vice-président,
- Considérant la vacance de la 7<sup>ème</sup> vice-présidence

**Le Conseil après en avoir délibéré :**

- **MODIFIE** le nombre de Vice-Président en le fixant à 9
- **DIT** que les Vice-Présidents en place à partir du 8<sup>ème</sup> rang remonteront d'un rang

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 13 FEV. 2025  
Publié en ligne le 13 FEV. 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250206-2025-02-06-013-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025